54me Année — Nouvelle série — No 102 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 4 francs SAMEDI 10 JANVIER 1948

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 150 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Sisteron s'est réuni le Mardi 30 Décembre 1947, à 21 heures, dans la salle habituelle, sous la présidence de M. Emile Paret, maire, assisté des trois adjoints, MM. Maffren, Roman et Thélène.

Trois Conseillers Municipaux sont excusés, MM. Tron Léon, Chautard Armand et Peloux Gaston.

Le secrétaire de séance, M. Paul Louis, donne lecture du procès-verbal de la deuxième réunion qui est approuvé avec quelques légères modifications.

Après cette lecture, M. le Maire donne, avec les détails, le budget de la Ville qui s'élève, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 5.191.796 francs.

Tout en discutant le budget, le Conseil examine diverses questions. C'est ainsi que la Commission des Ecoles, en accord avec la Commission des Finances, est chargée de présenter à la prochaine réunion un projet pour la gratuité des fournitures scolaires et le renouvellement du mobilier des Ecoles Primaires (filles et garçons).

Il est rappelé que le stationnement des voitures et des taxis, à la Rue de Provence, est formellement interdit, surtout pour les voitures des personnes habitant Sisteron. Les taxis doivent se placer à l'emplacement désigné spécialement pour eux, et les autos et camions, sur la Place du Tivoli ou le Pré-de-Foire.

Une subvention de 15.000 francs est accordée à la Société Musicale « Les Touristes des Alpes » et pourra être augmentée dès que cette société aura donné des preuves de bonne marche. Une gratification de 6.000 francs est votée à M. Izard en récompense des services rendus à la Société Musicale.

Une indemnité supplémentaire est votée au Contrôleur des Directes de Digne afin que celui-ci se déplace une fois par mois à Sisteron et se mette à la disposition des intéressés pour toutes explications utiles. Le Conseil demande que le Contrôleur des Directes reçoive un jour de semaine et non un jour de foire.

Une subvention de 1.000 francs est donnée à la nouvelle société « Les Eclaireurs de France ».

Une somme de 574.000 francs est votée pour les chemins vicinaux pour l'année 1948. Le Conseil demande à l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de Sisteron de bien vouloir communiquer le programme des travaux des chemins vicinaux qui doit être être effectué au cours de la nouvelle année.

Le budget de l'Hôpital-Hospice de Sisteron est approuvé. Il s'élève à la somme de 11.000.000 de francs environ.

Le Conseil arrive sur la question du balayage et l'enlèvement des ordures ménagères de la Ville. Après discussion, le Conseil décide de porter la mise à prix à 450.000 francs par an, soit le double de l'année dernière, mais il prévient les adjudicataires qu'il fera respecter le cahier des charges et que seules seront admises à soumissionner les personnes présentant d'excellentes références.

L'adjudication du balayage et l'enlèvement des ordures de la Ville de Sisteron a été fixée au Samedi 24 Janvier, à 14 heures.

Le Conseil a reçu du Canal de Sisteron une demande d'augmentation de participation. Le Conseil décide de maintenir sa part de 3/8, mais accorde 50 litres d'eau de plus.

Un accord de principe est accordé à l'Hôpital de Sisteron pour l'emprunt de 1.500.000 francs.

Une subvention de 2.000 francs pour le Sisteron-Vélo et 1.000 francs pour la Pédale Sisteronnaise est accordée.

Le traitement du concierge de l'Ecole de filles au Collège Paul Arène est porté à 36.000 francs par an.

Une indemnité de 6.000 francs est accordée au porteur de télégrammes et avis téléphoniques dans le périmètre de la Ville de Sisteron.

Un accord, avec toutes les garanties, est donné au Canal de Ventavon en vue de la construction d'une rigole de déversement dans le Buëch au quartier de Soleilhet.

Le Conseil décide que le local qui sert aux prisonniers de guerre allemands doit être mis en location et demande qu'une somme de 20 francs par jour et par homme soit versée à la Municipalité.

Après diverses discussions d'ordre administratif, et sur lesquelles le Conseil Municipal sera obligé de revenir, la séance est levée.

Chronique Musicale

Ouvrons, chers Amis, le grand livre du « Temps Passé » et cherchons-y ensemble quelques images pour illustrer la vie de Franz Schubert.

Voici d'abord, côte à côte, deux photos ; et, sur chacune d'elles une gentille maison de Vienne, avec son haut toit d'ardoise, ses fenêtres à petits carreaux, son rez-de-chaussée aux avenantes boutiques.

L'une est celle où naquit Schubert, dans une de ces belles familles d'autrefois. Dix neuf enfants n'empêchaient point le père, pauvre maître d'école, de garder à son foyer une atmosphère de vertu modeste, d'humilité sans tristesse et de foi véritable dont l'âme enfantine de Schubert fut embaumée pour toujours. La seconde demeure, 31 ans plus tard, vit mourir Franz, seul, pauvre, presqu'inconnu, mais héroïquement patient et ferme dans son sacrifice.

Deux jolies maisons Viennoises, deux façades presque semblables : le court pèlerinage terrestre de cet être d'exception a tenu entre ces deux images.

Contemplons maintenant un portrait : celui de Schubert devenu, à son tour, maître d'école.

Regardons avec sympathie cette grosse tête ébouriffée, sans beauté classique, certes, où nous lisons, cependant tant de choses émouvantes. Voyons, sous les cheveux frisés, le front large, siège d'un génie lumineux et d'une foi tranquille ; les doux yeux myopes, naïfs et gais, sous les lunettes ; le nez, légèrement relevé, marque d'esprit et d'indulgence.

Examinons aussi la bouche bien dessinée, aux lèvres pleines, le menton rond, charnu, creusé d'une fossette, qui nous disent, de façon si claire, la bonté, l'amitié fraternelle, la générosité, la tendresse humaine, la joie timide et pure d'un cœur sans ombres.

Nous rouvrirons bientôt le vieux livre d'images pour y trouver celles de Schubert composant, dans l'inconfort le plus total, sa longue suite de chefs-d'œuvre.

Henriette BONTOUX.

Spectacles de la Semaine :

VARIETES - CINEMA
Samedi, soirée Dimanche, matinée:
Actualités Documentaire
Dessins Animés et un grand film
LA FEMME AUX BRILLANTS
Dimanche, en soirée, Grand Bal

CASINO - CINEMA
Samedi soir., Dimanche mat. et soir.
Actualités Documentaire
LE CHATEAU DU DRAGON

DE GARDE cette SEMAINE :
Pharmacie Bœuf.

Lettre Ouverte

à mon ami TITIN BRISEMOTTE

Marseille, le 5 Janvier 1948.

Ma Chère Bonne Vieille Chose,

Comme disent nos bons amis Anglo-Américains ! Je ne veux pas, malgré mes occupations absorbantes (concierge de l'Obélisque, au Rond-Point de Mazargues) laisser s'évanouir, dans le lointain passé, l'année défunte, sans te dire combien je la regrette peu, bien qu'elle ait tranché de mon existence mortelle 365 jours pleins, mais pleins de soucis permanents et souvent de points d'interrogation quelque peu angoissants !

Est-ce à dire que nos ennuis sont finis avec elle ? que non pas ! mais on voit toujours disparaitre avec joie les êtres et les choses qui vous ont été désagréables.

Que sera l'année nouvelle ? Il faudrait qu'elle soit bien mauvaise pour nous faire regretter les dix qui viennent de passer. Son horizon n'est certes pas très clair ; on y voit s'ébaucher, en clair obscur, la silhouette menaçante des Blocs : Bloc de l'Est Bloc de l'Ouest qui se mesurent du regard, tels des chiens de faïence qui seraient devenus enragés ; dans un rictus peu rassurant, ils montrent leurs rangées de trente deux bombes atomiques dont une seule suffirait pour anéantir Marseille et les Marseillais, y compris, hélas ! les nombreux Sisteronnais qui s'y trouvent.

Et les soucoupes volantes dont on parle à nouveau comme venant de Russie, ne sont-elles pas faites, elles aussi, pour obscurcir l'horizon 48 ? Au début on croyait à une blague de garçons de Café du Commerce, mais non, ces soucoupes c'est vraiment une nouvelle tasse pour notre humanité.

Des savants, venus du Ciel sans doute, découvrent de temps en temps pour la sauver, quelque remède merveilleux, la péniciline par exemple, mais aussitôt d'autres savants, suscités par l'Enfer certainement, inventent quelque produit ou engin monstrueux qui, en quelques secondes, tuent plus d'hommes que tous les remèdes réunis en sauvent en plusieurs dizaines d'années.

Il faut malgré tout espérer que la Providence rendra enfin un peu de sagesse et de lucidité aux fous et demi-fous qui gouvernent le monde, et alors l'année 48 finira en beauté ! C'est un rêve peut-être, mais un beau rêve, qui peut et que je nous souhaite voir se réaliser. Je souhaite que l'immense panier de crabes qu'est devenue la Terre, où les crustacés fameliques se dévorent entr'eux, se transforme bientôt en Eden dans lequel les crabes hideux, redevenus humains, fraterniseront à nouveau, très amicalement, en se serrant la pince! dussent-ils pour celà atomiser tous les catastrophiques savants, dussions-nous, Titin, pulvériser le dernier des savants avec la dernière des bombes ou le noyer dans son ultime soucoupe !

Crions : Vive l'ignorance ! Titin, si elle doit nous ramener les temps heureux !

Il faut tout de même que je pense à toi, Bon Ami, aussi je te souhaite, ainsi qu'à tous les tiens, comme à tous nos amis Sisteronnais : bonne santé dans la Paix revenue. Je souhaite surtout, pour nous tous, que le Ciel inspire enfin, une fois pour toutes, nos Gouvernants qui s'échinent, du jour de l'an à la Saint-Sylvestre, à faire notre bonheur, afin que dans un dernier élan de bonne volonté, ils ne finissent pas d'anéantir le peu de prospérité qui nous reste en faisant se volatiliser en poudre de perlimpimpin ou en transformant en images d'Epinal, à six sous la douzaine, les innombrables billets dont ils nous ont dotés.

Quoi ?... que dis-tu ?... non, pas toi, Titin, c'est Toine qui me parle ; il me dit : ne te plains pas ! nous pourrions avoir plus mal... J'ai toujours entendu dire que les peuples ont les gouvernants qu'ils méritent. Ne sont-ils pas d'ailleurs, la crême de la Nation ? (Toine est devenu philosophe). Ils ont été écrémés, il est tout naturel qu'ils écrèment à leur tour nos marmites et nos portefeuilles...

Ugène, qui est toujours de la partie, lui réplique aussitôt, l'air amer: Qu'est-ce qu'ils vont faire comme beurre, voilà notre Jour de l'an, Toine, nous pouvons préparer nos tartines !

N'écoutons pas ces deux farceurs Titin, je te souhaite tout de même bonne année, 366 jours heureux, car ils sont un de plus, et malgré les Percepteurs, le maximum vital, et longo maï ! vieil Ami.

Louis SIGNORET.

CHRONIQUE LOCALE

NOS COMPATRIOTES. — C'est avec un vif plaisir que nous enregistrons les différents dons que nous adresse notre compatriote et ami Alphonse Ferrand, pharmacien à Nice, créateur du Sérum Végétal de Vergons et de l'emplâtre St-Roch.

M. Ferrand nous prie de remettre à différentes associations de la Ville les dons suivants : Touristes des Alpes 100 frs ; Association des Vieux et Vieilles 100 frs ; Sou des Ecoles Laïques 100 frs ; Vieux de l'Hôpital 100 francs.

Au nom de toutes ces associations nous adressons à notre compatriote nos bien sincères remerciements pour son généreux geste.

—)o(—

Nous enregistrons également avec plaisir le versement à la caisse des Sapeurs-Pompiers de notre Ville de la somme de 300 francs que vient d'effectuer M. Roux, propriétaire du Café de l'Horloge, en témoignage de reconnaissance pour l'aide efficace apportée par nos pompiers lors d'un commencement d'incendie qui s'était déclaré à la cave de M. Roux.

Remerciements à M. Roux.

BAL DES SAPEURS-POMPIERS. — Nous rappelons que c'est demain Dimanche 11 Janvier, dans la coquette salle des Variétés-Dancing, à 21 heures, que se donnera le Grand Bal Annuel de la subdivision des Sapeurs-Pompiers de notre ville. La salle sera brillamment décorée et l'orchestre de Gap « Allégria-Jazz » sera à la hauteur de sa tâche.

Nous ne doutons pas que danseuses et danseurs seront nombreux demain soir aux Variétés-Dancing.

DEMOGRAPHIE ANNEE 1947. — 137 naissances, 7 reconnaissances, 1 transcription, 1 adoption, 1 rectification.

26 mariages, 8 divorces.

63 décès, 4 transcriptions, 1 rectification, 1 mort-né, 1 inconnu.

CAISSE D'EPARGNE. — La Caisse sera ouverte aujourd'hui Samedi et Lundi, de 9 heures à midi et de 14 à 16 heures.

SPORTS

SISTERON-VELO

Demain dimanche, notre première équipe se déplacera à Marseille pour rencontrer, en championnat 1re division, groupe C., l'équipe du *Phénix*.

Les personnes qui désirent accompagner notre équipe sont priées de se faire inscrire au siège Bar Léon.

Départ 8 heures. Retour vers 15 heures. Prix du voyage 250 francs.

Vu le nombre limité des places, les inscriptions devront se faire de suite.

MUSIQUE. — L'appel lancé dans notre dernier numéro a pleinement couronné de succès nos espoirs. Déjà plus de vingt jeunes écoliers se sont fait inscrire pour suivre les cours de solfège et d'instrument qui sont donnés par les professeurs qualifiés à cet emploi.

Nous sommes heureux d'enregistrer ce succès, car cette pépinière nous réserve une floraison de jeunes musiciens qui viendront, plus tard, combler les vides qui peuvent se produire dans les rangs des « Touristes des Alpes » et dont cet appoint leur ouvre une perspective de longs jours d'existence.

Afin que les musiciens et les élèves n'ignorent pas les jours de répétition et d'étude, nous publions ci-dessous à leur intention, le tableau de service dressé par les dirigeants de notre Société Musicale.

Répétition générale tous les Vendredi à 21 heures. Chef M. Dollet.

Répétition de détail par groupe, les Mardi à 20 h. 30 pour les cuivres. Professeur Bartagnolio Oswald.

Répétition de détail par groupe, les Mercredi à 20 h. 30 pour clarinettes et saxophones. Professeur Jean Martin.

Solfège pour les jeunes, les Mardi et Vendredi de 17 h. 30 à 18 h. 30.

Solfège et instruments, les Mercredi à 17 h. 30. Professeur Ailhaud.

—)o(—

De jeunes fillettes âgés d'une douzaine d'années environ nous ont demandé de suivre les cours de solfège aux jours indiqués. Nous n'y voyons aucun inconvénient, mais ces fillettes devront nous apporter un billet signé de leurs parents, les autorisant à suivre ces cours.

FOYER DES VIEUX. — Nos vieillards qui fréquentent régulièrement le foyer des vieux ont eu Mardi, jour des Rois, l'agréable surprise de pouvoir fêter, eux aussi, l'Epiphanie 1948, et celà grâce à M. André, le sympathique propriétaire du Café Mondial qui, par son geste généreux a procuré à nos chers vieillards un supplément appréciable à leur gouter quotidien.

Nous nous faisons ici l'interprête de tous ceux du Foyer pour lui adresser leurs plus sincères remerciements.

SEANCES DE CINEMA AU PROFIT DES ŒUVRES SCOLAIRES. — C'est le Mardi 13 Janvier, à 21 h., qu'aura lieu dans la salle des Variétés une séance cinématographique au profit des œuvres scolaires. Les organisateurs comptent que les amis de l'école viennent nombreux à cette soirée dont la recette doit être exclusivement affectée aux œuvres scolaires.

On ne fera jamais assez pour donner aux enfants plus de goût à la vie qui, tous les jours, se fait de plus en plus ingrate pour eux. Il faut leur procurer certaines distractions et leur apporter d'appréciables améliorations dans leur vie d'écolier. C'est un précieux encouragement pour les engager à un meilleur travail à l'école.

Une matinée enfantine sera donnée également le Jeudi 15 Janvier, à 14 heures, dans la même salle.

Au programme, un superbe film « HEIDI LA SAUVAGEONNE » accompagné de dessins animés.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Les redevables dépendant du Contrôle de Sisteron, admis au régime du forfait ou des acomptes provisionnels, sont priés de vouloir bien remettre dûment servies, avant le 1er Février 1948, à l'Inspecteur, aux Plantiers, à Sisteron, les deux fiches de régularisation reçues du Centre de perception mécanographique.

© VILLE DE SISTERON

ARBRE DE NOEL ET GOUTER DES VIEILLARDS. — La Municipalité, le Comité de l'Arbre de Noël et du gouter des Vieillards, remercient très vivement les divers groupements et tous les donateurs dont la générosité a permis, cette année encore, d'offrir aux tout petits un joli jouet et à tous les enfants, ainsi qu'aux vieillards, un succulent goûter.

Leurs remerciements vont également à M. Gilles, propriétaire des Variétés, qui a mis gracieusement sa salle à la disposition du Comité pour la petite fête.

Les listes nominatives des donateurs ont été affichées dans le hall de « La Marseillaise ». La souscription a recueilli la somme de 30.700 francs ainsi que de nombreux dons en nature.

Merci encore à tous.

A VENDRE :

une BELLE ARMOIRE, style provençal authentique.

S'adresser à Mme Berthe IMBERT 4, Rue Pousterle à SISTERON.

SISTERON-HOPITAL. — FIN D'ANNEE. — C'était Dimanche 28 Décembre, Fête des Saints Innocents, la Fête des Enfants. Ils nous sont arrivés en nombre vers les cinq heures du soir, Guides, Louveteaux, Scouts, etc... toute la compagnie des jeunes de bonne volonté s'amenait chacun avec un colis.

Après avoir déposé leur précieux fardeau dans la salle préparée pour les recevoir, ils se sont présentés eux-mêmes aux hospitalisés.

C'est au nom de nos amis du canton de La Motte, ont-ils dit, que nous venons vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël et une bonne nouvelle année et nous vous offrons, avec nos vœux, un petit présent à l'adresse respective de chacun de vous. C'est une boite contenant une petite dose de bonheur pour la circonstance. Mais avant de commencer la distribution, nous allons vous donner une séance récréative.

Et ils y sont allés d'une bonne heure de chants, de danses, de déclamations, le tout couronné d'une intéressante tragi-comédie avec Bésuquet et Robert le Diable.

Vers la fin des applaudissements, les porteurs de bonheur ont fait l'appel : A vos numéros, tous debout. M. un tel ! Présent. Voici. M. un tel ! Présent. Voici. Madame ! Voici.

La distribution terminée, chacun a ouvert sa boite à surprise : Dates, oranges, nougat, jouets, tabac, pain d'épice, bouteille de vin, etc... Il y avait de tout, et le tout, et c'était le clou, le tout accompagné d'une gentille lettre selon le tempérament de chaque favorisé de la fortune. Mais le plus beau encore a été que les fortunés se sont fait part de ce qui était dans leur boite et n'était pas dans celle du voisin. Ravis et le cœur plein de reconnaissance, tous se sont écriés Merci ! Merci ! et les chroniqueurs en ajoutent un troisième en leur nom. Merci aux organisateurs, aux bienfaiteurs et aux acteurs, aux hospitalisés eux-mêmes qui ont accepté l'invitation et faisons des vœux pour que, au cours de l'année nouvelle tous les partis de haine, de discorde et de tyrannie disparaissent pour faire place à l'unique parti de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité !

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — Les électeurs et électrices qui désirent exercer leur droit de vote à Sisteron, aux prochaines élections, devront se présenter à la Mairie (Secrétariat) jusqu'au 4 Février, munis de pièces officielles d'identité (livret de famille, livret militaire, extrait de naissance, etc...) en vue de leur inscription.

Devront notamment se présenter les jeunes gens et jeunes filles nés avant le 31 Mars 1927, domiciliés à Sisteron et toutes les autres personnes qui, domiciliés dans notre ville ne figurent pas encore sur les listes électorales de la Ville de Sisteron.

Les électeurs et électrices qui ont voté à Sisteron aux dernières élections n'ont pas à se présenter, ils sont maintenus sur les listes de l'année 1948.

ETAT-CIVIL

du 2 au 9 Janvier 1948

Naissances : Monique Danielle Lesbros, Avenue de la Libération. — Alain Alexis Amouriq, Avenue de la Libération.

Décès : Auguste Marius Reymond, 61 ans, Rue Saunerie. — Vincenzo Gargano, 54 ans, Avenue de la Libération.

Etudes de Me Charles TARTANSON, Avocat-Avoué à DIGNE
Me Guillaume BUES, Notaire à SISTERON
Me CASTEL, notaire à SISTERON

Vente sur Licitation

IMMEUBLES SIS A SISTERON

Adjudication le JEUDI 29 JANVIER mil neuf cent quarante huit, à quatorze heures trente, en l'étude de Me ESMIEU, notaire à SISTERON.

Le Jeudi vingt neuf Janvier mil neuf cent quarante huit, à quatorze heures trente, en l'étude de Me ESMIEU, notaire à SISTERON, et par devant Me CASTEL, suppléant ledit notaire, et Me BUES, notaire à SISTERON, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques suivantes.

PROCEDURE

QUALITES DES PARTIES

En exécution d'un jugement du vingt deux Janvier mil neuf cent quarante six, rendu par le Tribunal Civil de DIGNE, il a été ordonné aux formes de droit le partage et la liquidation des biens dépendant de la succession de Monsieur Albert Eugène BRUNET, décédé à SISTERON le vingt trois Octobre mil neuf cent quarante quatre et la vente par licitation des immeubles en dépendant par le ministère de Mes BUES et ESMIEU, notaires à SISTERON ;

Un autre jugement du quatre Septembre mil neuf cent quarante sept du même Tribunal a homologué selon sa forme et teneur le rapport du vingt huit Mai mil neuf cent quarante sept, dressé par M. COLLOT, architecte à DIGNE, en sa qualité d'expert, désigné par le jugement du vingt deux Janvier mil neuf cent quarante six sus-visé, et ordonné un nouveau lotissement des immeubles à liciter sur les mises à prix fixées ci-après :

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

Monsieur BONNET Maurice, secrétaire de la Tutelle des aliénés, agissant ès qualité de mandataire ad litem de l'aliéné non interdit, Paul BRUNET (domicilié à SISTERON, actuellement à MONTDEVERGUES) à ces fonctions nommé par jugement sur requête du Tribunal Civil de DIGNE de trois Mai mil neuf cent quarante cinq, ledit Monsieur BONNET demeurant à MONTFAVET (Vaucluse)

Mademoiselle Marguerite BRUNET, demeurant à SISTERON,

tous deux représentés par Me TARTANSON, avoué, élisant domicile en son étude.

DESIGNATION
DES BIENS A VENDRE
LOTISSEMENT et MISES A PRIX

Premier Lot. — Une construction élevée d'un étage sur rez-de-chaussée sise quartier de l'Hubac des Combes, à SISTERON, comprenant : au rez-de-chaussée : deux remises ou garages ; au premier étage : une cuisine et trois pièces, galetas au-dessus, confrontant du levant le passage commun, du couchant GAUCHOT, du nord la rue et du midi le troisième lot ci-après, cadastrée section F, numéro 264 p.

MISE A PRIX :

200.000 FRANCS

Deuxième Lot. — Une construction élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, sise au même quartier à SISTERON, comprenant : au rez-de-chaussée : deux remises ; au premier étage grenier à foin, et un terrain en nature de cour sis au midi, confrontant : du nord la rue, du midi le quatrième lot, du levant CAFFIN et du couchant le passage commun, cadastré numéro 264 p, section F.

MISE A PRIX :

200.000 FRANCS

Troisième Lot. — Une construction élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, sise même quartier à SISTERON, comprenant : au rez-de-chaussée : deux remises ; au premier étage, grenier à foin, confrontant dans son ensemble : du nord le premier lot, du midi le quatrième lot, du levant le passage commun et du couchant GAUCHOT, cadastrée section F. no 264 p.

MISE A PRIX :

200.000 FRANCS

Quatrième Lot. — Une parcelle de terre, même quartier à SISTERON de forme rectangulaire en nature de jardin, sur laquelle se trouve édifiée un petit pavillon et dépendances, close ; et une parcelle de terre complantée de sapins faisant suite à la précédente côté midi, le tout confrontant : du nord les deuxième et troisième lots et le passage commun, du midi la montagne communale du Mollard, du levant GAUCHOT, chemin d'accès ancienne route de Ribiers, propriété ARNAUD et divers, du couchant propriétés CAFFIN et CLERGUES le tout cadastré section F, numéro 264 p, et 263, pour une superficie d'environ 1.467 mètres carrés en ce qui concerne le jardin et bâtiment, et d'environ 2.110 mètres carrés en ce qui concerne la sapinière ;

Et le droit de passage sur le chemin existant entre la propriété Gauchot et la propriété Arnaud reliant le jardin sus-désigné à l'ancienne route de Ribiers.

MISE A PRIX :

140.000 FRANCS

Cinquième Lot. — Une parcelle de terre en nature de labour, sise au quartier du Touert à SISTERON, confrontant : du levant Roman, du midi Chemin, du couchant Julien et du nord Maldonnat et chemin, cadastrée section D, numéros 854 et 855 pour une superficie cadastrale totale de un hectare, quarante deux ares, quarante centiares.

MISE A PRIX :

100.000 FRANCS

OBSERVATIONS

Les immeubles à vendre dépendent de la succession de Monsieur BRUNET Albert Eugène, quand vivait propriétaire et retraité, demeurant et domicilié à SISTERON, Place de l'Eglise, où il est décédé le vingt trois Octobre mil neuf cent quarante quatre, veuf non remarié de dame NICOLAS Claire Louise avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté légale de bien à défaut de contrat préalable à leur mariage célébré à SISTERON le premier Septembre mil neuf cent quatre, laissant pour seuls héritiers naturels et de droit indivisément entre eux et par égales parts, sauf le bénéfice du testament en date à SISTERON du vingt Avril mil neuf cent trente huit, ses deux enfants issus de son mariage et désignés ci-dessus.

RENSEIGNEMENTS

Les frais préalables à la vente seront payés en sus du prix. Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude de Me BUES ou à l'étude de Me ESMIEU, notaires à SISTERON, rédacteurs du cahier des charges.

Fait à DIGNE le vingt sept Décembre mil neuf cent quarante sept.

Ch. TARTANSON,
Avoué poursuivant.

Enregistré à SISTERON le six Janvier mil neuf cent quarante huit, folio 56, numéro 317.

Reçu : Cent francs.

Signé : JAME.

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

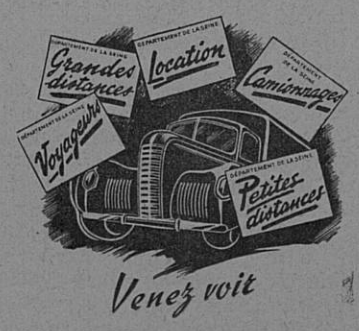

ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

Constitution de Coopérative Agricole

Suivant acte reçu par Me Guillaume BUES, notaire à SISTERON, les trois et six Janvier mil neuf cent quarante huit, enregistré, il a été constitué une Coopérative Agricole dénommée « COOPERATIVE DE CULTURE MECANIQUE ET D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE DE LA COMMUNE DE MISON » ayant pour objet l'achat et l'utilisation, pour l'usage exclusif de ses membres, de matériel, de machines et d'instruments agricoles, leur réparation et éventuellement, l'achat, la construction et l'installation d'ateliers de réparation et d'immeubles nécessaires pour remiser les machines.

La dite Coopérative constituée et régie en application de l'ordonnance numéro 45-2325 du treize Octobre mil neuf cent quarante cinq, a son siège social à MISON (Basses-Alpes) et sa circonscription est limitée à l'étendue du territoire de la commune de MISON et des hameaux limitrophes.

Sa durée est prévue pour vingt cinq années à compter du six Janvier mil neuf cent quarante huit.

Le montant de son capital social initial est fixé à DEUX CENT MILLE FRANCS, divisé en deux cent parts de Mille Francs chacune.

Tous les Coopérateurs étant en même temps fondateurs de la dite Coopérative et ayant concourus à l'acte sus-relaté, ont, d'un commun accord, fixé ainsi qu'il suit la composition du Conseil d'Administration :

Monsieur Gaston André CURNIER, Président ;

Monsieur Virgile Roger Auguste LIAUTAUD, Vice-Président ;

Monsieur Moïse Joseph Louis LATIL, Secrétaire-Trésorier ;

Monsieur Auguste Célestin Samuel ANGLAIS, Membre ;

Monsieur Maurice Léonard Alfred GARCIN, Membre ;

Monsieur Albert Louis JOURDAN, Membre ;

Ont, en outre, été nommés aux fonctions de Commissaires aux comptes :

Monsieur Roger Fernand SIARD

Monsieur Baptistin Joseph Marin LIEUTIER,

Tous propriétaires agriculteurs, demeurant à MISON.

Le Président du Conseil d'Administration, ou à son défaut, le Vice-Président ou le Secrétaire-Trésorier, ont seuls la signature sociale.

Une expédition de l'acte sus-relaté a été déposée au Greffe de la Justice de Paix de SISTERON, le neuf Janvier dernier.

Pour extrait et mention,
BUES, Notaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Basses-Alpes

VILLE DE SISTERON

MISE EN FERME

DU BALAYAGE DE LA VILLE

et de l'enlèvement des ordures ménagères pour la période du 1er Mars 1948 à fin Février 1950

Le SAMEDI 24 JANVIER 1948, à quatorze heures trente, en l'Hôtel de Ville de SISTERON, il sera procédé, par devant Monsieur le Maire assisté de deux Conseillers Municipaux délégués à cet effet, et du Receveur Municipal, à l'adjudication au rabais du balayage de la Ville et de l'enlèvement des ordures ménagères pour la période du premier Mars mil neuf cent quarante huit à fin Février mil neuf cent cinquante.

MISE A PRIX :

450.000 FRANCS

Au cas ou il ne se présenterait aucun adjudicataire, il sera procédé une demi-heure après, à une nouvelle adjudication sous soumissions cachetées.

Les adjudicataires ou soumissionnaires devront être agréés par la Commission.

On pourra prendre connaissance, à la Mairie, du Cahier des charges concernant cette adjudication.

A SISTERON le trois Janvier mil neuf cent quarante huit.

Le Maire : Emile PARET.

Département des Basses-Alpes

COMMUNE DE CHATEAU-ARNOUX

Acquisition de terrains pour l'extension de l'Aérodrome de St-Auban

Suivant acte administratif en date à DIGNE (Basses-Alpes) du vingt Novembre mil neuf cent quarante sept, enregistré en cette ville le vingt neuf du même mois, la Compagnie de Produits Chimiques et Electrométallurgiques « Alais, Froges et Camargue », Société anonyme au capital de 1.320.000.000, ayant son siège social à LYON, 9, Rue Grelée,

A cédé amiablement à l'Etat (Département de l'Air), les parcelles de terrain désignées au tableau ci-après :

Indications Cadastrales			Nature des parcelles	Surfaces cédées
Section	No	Lieudit		
C	6 p	Les Blaches		17 h 48 a 47 c
	11			3 86 36
	11 bis			1 28 52
	12			13
	14			1 66 20
	15			1 40 40
	28 p			91 81
	29 p			16 24
	30 p			34 64
	39 p			11
	55 p			11
	72 p			4 20
	71 p			16 30
	74 p			2 75
	73 p			1 12
			Total :	27 h 72 a 01 c

Ensemble des surfaces cédées : Vingt sept hectares, soixante douze ares, un centiare.

L'acquisition de ces parcelles de terrain a été déclarée d'utilité publique en vertu du Décret-Loi du trente Octobre mil neuf cent trente cinq et d'une décision ministérielle No 22.315 D.B.A./2 du vingt et un Décembre mil neuf cent quarante six.

La présente publication est faite en exécution de l'article 19 du Décret-loi du huit Août mil neuf cent trente cinq complété par celui du trente Octobre suivant et modifié par la loi du sept Août mil neuf cent quarante et un, à l'effet de purger les privilèges et hypothèques de toute nature pouvant exister sur le terrain cédé à l'Etat.

Et généralement afin que toutes les personnes intéressées puissent faire valoir leurs droits dans les délais légaux, en conformité des prescriptions dudit décret-loi du huit Août mil neuf cent trente cinq relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Copie conforme
Pour le Préfet des Basses-Alpes
et par délégation
Le Chef de la Section du Domaine
de Lyon
Signé : JORAND.

© VILLE DE SISTERON